

**Lab.RII**

**UNIVERSITÉ DU LITTORAL-CÔTE D'OPALE**

---

**Laboratoire Redéploiement Industriel et Innovation**

**DOCUMENTS DE TRAVAIL**

**n°48**

**Décembre 2001**

**Création d'entreprises et réformes économiques  
au Gabon**

Observation des faits

**Prosper METOUGUE NANG**

Laboratoire Redéploiement Industriel et Innovation  
Maison de la Recherche en Sciences de l'Homme  
21, quai de la Citadelle 59140 DUNKERQUE (France)  
Téléphone : 03.28.23.71.47 – Fax : 03.28.23.71.10 – email : [labrii@univ-littoral.fr](mailto:labrii@univ-littoral.fr)  
Site Web : <http://www-heb.univ-littoral.fr/rii>

**CREATION D'ENTREPRISES ET REFORMES  
ECONOMIQUES AU GABON.  
Observations des faits**

**VENTURE CREATION AND ECONOMIC REFORMS IN  
GABON  
Observation of the facts**

**Prosper METOUGUE NANG**

RESUME : Alors que le secteur pétrolier principal moteur de l'économie gabonaise arrive à une étape critique de son évolution, les gisements d'uranium et de manganèse s'amenuisent au fil des années, et que le pays traverse une crise particulièrement délicate, les autorités gabonaises comme celles de la plupart des pays en voie de développement ont pensé que la réussite des efforts de relance économique dépend de l'investissement privé qu'il soit intérieur ou extérieur. Dans cette optique, l'État s'est désengagé progressivement du secteur productif en privatisant les entreprises publiques et en cherchant à mettre en œuvre un certain nombre de réformes visant à favoriser l'initiative privée. Ces réformes exigent des pouvoirs publics, un changement d'habitudes et d'actions économiques, et surtout la capacité de susciter un esprit entrepreneurial face à une population qui a été endormie par la manne pétrolière.

ABSTRACT : While the oil section, prime-mover of the Gabonese economy, reaches a critical step of its evolution; uranium and maganese fields are growing slimmer year after year, and while the country is facing a very delicate crisis, the Gabonese authorities, as most of developing countries, consider that the success of the economic stimulation depends on private national or foreign investment. In this way, state progressively let the productive sector free, privatising state owned companies, and promoting private enterprise. These reforms requires a change in the habits and of the economic actions implemented by the government and most of all the capacity to develop the entrepreneurship function in a population accustomed to the incomes coming from the oil rent.

CREATION D' ENTREPRISES ET REFORMES ECONOMIQUES AU GABON  
( Observation des faits)

**METOUGUE NANG Prosper**

## **SOMMAIRE**

INTRODUCTION	4
I- MODELE DE DEVELOPPEMENT EN MANQUE D' ENTREPRENEURS	4
I-1 : Une économie fondée sur la rente	4
I-2 : Quelques caractéristiques d' entreprise privée	7
I-3 : Qui sont les créateurs d' entreprise	8
I-4 : Les contraintes liées à la création des PME locales	9
II- VERS LES REFORMES INSTITUTIONNELLES ET STRUCTURELLES	11
II-1 : La Charte des investissements	11
II-2 : Les mesures sectorielles	11
II-3 : Le sens des réformes	12
CONCLUSION	18
BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE	20

## INTRODUCTION

Crise économique ou effet de mode, la promotion du secteur privé est devenue la préoccupation majeure du gouvernement gabonais au cours de ce début de siècle. On observe ça et là à travers le pays de vastes programmes de privatisations, le retrait de l'Etat de l'activité économique, l'application stricte des plans d'ajustement structurel pour assainir les finances publiques et réduire l'encours de la dette publique, l'ouverture au pluralisme politique et même la constitution des réseaux d'entreprises.

Il ne s'agit pas d'un hasard. En fait, nous sommes face à un constat : l'Etat providence que les autorités gabonaises ont pensé construire a été un échec. Le gouvernement (s'appuyant sur la rente) en se faisant investisseur, gestionnaire d'une partie du secteur productif et pourvoyeur principal d'emploi, a dispersé son énergie et est devenu inefficace dans l'accomplissement de ses tâches propres.

Ce modèle de politique économique n'a pas suscité le décollage de son économie à l'instar des Nouveaux pays Industriels Asiatiques. L'absence d'un secteur privé fort serait la principale cause du mal-développement du pays. C'est de sa capacité de création de véritables entreprises que dépend sa croissance future.

Dans cette optique, et face à un contexte international en pleine mutation et notamment au vent de libéralisme qui souffle partout dans le monde, le gouvernement gabonais (comme ceux de la plupart des pays en voie de développement) se tourne vers le secteur privé qui se présente incontestablement comme le vecteur du développement.

Cette tentative de passage d'un simple système de distribution à un système de production suscite quelques interrogations. En fait, les vagues de réformes en cours suffisent-elles à susciter le regain de l'initiative entrepreneuriale, autrement dit, dans quelle mesure l'entrepreneuriat national peut-il être une source de développement pour le Gabon.

Aux côtés des aspects descriptifs de l'économie, des finances et notamment de la faiblesse des investissements privés nationaux, cette étude comprend de réflexions sur le modèle économique gabonais lui-même hérité de la colonisation et perverti par le système politique monolithique adopté dès 1968. Elle montre la nécessité de l'Etat à s'impliquer, dans l'économie, incite les collectivités locales, syndicats, associations professionnelles... à prendre part largement dans les débats économiques.

## I- MODELE DE DEVELOPPEMENT EN MANQUE D'ENTREPRENEURS

### I-1 : Une économie fondée sur la rente

En dépit d'une abondance de richesse naturelle et d'une faible population (1 014 976 habitants), le Gabon traverse une crise économique particulièrement délicate depuis quelques années, ayant pour origine la variation incessante du prix du pétrole, du bois, du manganèse et de l'uranium. La baisse brutale des revenus pétroliers, conjuguée avec la crise des marchés du bois et du manganèse ainsi que la fermeture des mines d'uranium en 1998 ont affecté

lourdement sa balance des paiements et ont provoqué un déficit budgétaire qui s'est accentué au cours de l'année 2000.

L'activité pétrolière occupe une place prépondérante dans l'économie nationale laquelle est de ce fait très dépendante accuse une constante régression et provoque un effet de cascade sur les autres secteurs.

En 1998, le Gabon a été classé comme pays en récession (50<sup>e</sup> derrière Djiboutie). Sa croissance au cours de cette année a été de -7%. Le résultat évident de cette situation est que le pays a manqué de résoudre les arriérés sur sa dette bilatérale. Par ce fait, la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque Mondiale, le Club de Paris et celui de Londres, puis l'Agence Française de Développement avaient d'ailleurs arrêté leur coopération financière. La rigueur observée dans la gestion budgétaire depuis 1999 semble atténuer cette position.

Cette situation a pour fondement le modèle économique hérité de la colonisation. En fait, le Gabon a basé son activité économique sur la ponction des matières premières et notamment le pétrole qui représente le modèle politique économique de rente sur les produits pétroliers. Cette politique a pour objet l'application d'une économie d'allocation et de distribution des revenus, dont la forme du revenu ne provient pas du résultat d'une activité productive, et dont le flux et la dimension ne sont pas liés à celle-ci (activité productive). Cette situation particulière fait qu'au Gabon les revenus pétroliers servent à alimenter le budget de l'Etat, d'environ 2/3 ; à assurer les ressources d'investissements publics et à servir à la consommation.

C'est ainsi que lorsque le cours du pétrole est en hausse, le gouvernement va avoir tendance à appliquer une expansion rapide des investissements publics et accroître démesurément le budget de fonctionnement. Il entreprend de grands projets nécessitant de gros moyens financiers couverts par la rente pétrolière et les prêts extérieurs. Cette rente adjacente engendre un taux d'accumulation et d'enrichissement de toute l'économie dont vont dépendre 80 à 90% des Gabonais. Le pouvoir d'achat étant très élevé, environ 4000\$ en 1998 par tête d'habitant est fonction des salaires distribués, trois fois supérieurs à ceux des pays voisins. Ceci a résulté à une incitation à l'exode rural et à l'immigration des travailleurs des pays limitrophes, et par voie de conséquence, à un développement du secteur informel.

Du développement et de la modernisation du secteur pétrolier, va résulter la marginalisation des secteurs industriels et agricole, touchés par les coûts d'utilisation en facteur capital et humain très élevés, en raison de leur faible valeur ajoutée. Le manque de compétitivité du secteur industriel et le fait du déclin du secteur agricole, sont marqués par la désertification, le chômage et le sous-emploi. En conséquence, les pressions inflationnistes vont favoriser un élément de dislocation et un processus d'exclusion de l'économie non pétrolière et, par voie de conséquence, perpétuer un schéma dualiste et inégalitaire entre les différents secteurs, par un manque d'effets induits. Cette absence d'effets d'entraînement sur les autres secteurs de l'économie sont neutralisés par l'extrême ouverture du secteur pétrolier de type d'entrave (absence de l'économie d'échelle), dont l'origine n'est que la traduction de sa dépendance, qui s'accroîtra jusqu'en 1998.

Certes, le secteur pétrolier a permis le renforcement du taux d'accumulation interne en accroissant les moyens de l'Etat (les recettes d'exportations pétrolières concurrençant les recettes d'exportation traditionnelle), mais va apparaître incapable de faire face du repli du

marché pétrolier et celui du dollar américain. Les études réalisées au Gabon ces dernières années par l'administration gabonaise et les organismes internationaux ont d'ailleurs conclu à une réorganisation de l'économie gabonaise. « Les autorités gabonaises doivent se préoccuper de l'après pétrole ». En fait, la production pétrolière va régulièrement baisser chaque année davantage, passant de 18 millions de barils actuellement, à environ 12 millions à l'horizon 2004.

Ainsi, l'avenir économique du Gabon dépendra de sa capacité à sécréter et à promouvoir les petites et moyennes entreprises et petites et moyennes industries nationales dans tous les secteurs d'activités (agriculture et pêche, industrie et commerce, transport, tourisme et autres services). Les experts de la Banque Mondiale ont même estimé que si l'économie gabonaise n'est pas capable de créer des emplois pour sa population, (plus 115.000 personnes étaient à la recherche d'une activité en 1997), ce pays ne peut prétendre à un quelconque développement à l'instar de la Côte d'Ivoire ou du Cameroun. Il n'y a pas de stratégie de développement miracle.

Face à cette situation désastreuse, et devant l'impératif qui s'impose au pays, c'est-à-dire se préoccuper de l'après pétrole, le gouvernement gabonais a entrepris certaines réformes :

- Assainir les finances publiques pour améliorer le solde primaire de ses budgets ;
- Maîtriser l'encours et l'échéancier de la dette publique interne pour restaurer les équilibres internes de l'économie et assurer à court terme sa croissance
- Privatiser les entreprises publiques en vue de les rendre plus compétitives et favoriser leur accès à un plus grand nombre d'individus.
- Promouvoir les petites et moyennes entreprises et petites et moyennes industries nationales.

Ces réformes commencent à porter des fruits dans certains domaines. En fait, la croissance prévisionnelle pour 2000 s'élevait à 4% (le taux de croissance réel hors pétrole était de -2%) contre 5.7% en 1999 et -8% en 1998 parallèlement à une maîtrise de l'inflation. Le déficit primaire du budget qui s'élevait à 6.3% en 1998 s'est amélioré et a permis d'enregistrer un excédent primaire de 7.2% du P.I.B en 1999. On prévoyait pour 2000 un excédent de 10.5% du P.I.B. et 12.7% pour 2001. Le FMI a estimé le taux d'inflation à 2.5% pour 1999. Ce taux était faible début 2000. Par ailleurs ce déficit de la balance courante qui était de 15.4% en 1998 a été ramené à 2% en 1999 à la suite de l'amélioration des exportations. Après une diminution des créances de l'Etat, les avoirs extérieurs nets et le taux de couverture extérieure de la monnaie se sont également améliorés. Certaines entreprises publiques privatisées réalisent des profits, à l'exemple de la Société d'Electricité et d'Eau du Gabon (S.E.E.G.). Le point noir reste cependant sur la promotion des entreprises privées nationales. En fait, le nombre d'entreprises agréées au régime PME atteint à peine 400 depuis 1980. Une entreprise sur deux ayant obtenu un agrément du ministère du commerce ne serait pas fonctionnelle ou se retrouve dans le secteur informel.

Avant de décliner les différentes mesures envisagées par l'Etat visant à aménager un espace structurel et institutionnel nécessaire à la création des entreprises ou à leur développement rappelons d'abord que, le Gabon est un petit pays certes mais davantage par la petite taille de sa population que par l'étendue de son territoire. Il est aussi par la contribution insignifiante

des nationaux à la production nationale, quel qu'en soit le secteur, et à l'effort général du pays hors Etat gabonais.

## **I-2 : Quelques caractéristiques de l'Entreprise Privée**

### 1-2-1 : Chronologie de la création d'entreprise

Le premier grand recensement des entreprises exerçant sur le territoire national a été organisé par le Ministère des PME-PMI en 1985 avec le concours du Bureau International du Travail (BIT). Ce sont 10555 entreprises qui ont été dénombrées, dont 8677 non structurées et 1868 structurées. Selon la même source, plus d'une entreprise sur deux présentes actuellement sur le territoire national a été créée après 1980. En 1995, on a dénombré 15000 entreprises dont 400 PME agréées au régime particulier\*, soit une progression de 4.21% par an. La majorité des entreprises est donc de création récente.

#### **\*La Promotion des petites et moyennes entreprises nationales**

Le contexte qui a inspiré à l'élaboration et à l'adoption d'une politique nationale de promotion de la petite et moyenne entreprise gabonaise est caractérisé par :

- La trop forte dépendance de l'économie nationale vis-à-vis du pétrole et de l'extérieur ;
- La trop forte présence des étrangers dans l'activité économique du pays : les Gabonais ne possèdent que 5.2% du capital des entreprises installées dans le pays, et, seulement 15% de ces entreprises leur appartiennent ;
  - La prédominance des entreprises de grandes tailles filiales des firmes étrangères, qui monopolisent en fait l'essentielle de l'activité ;
  - La très faible contribution des petites et moyennes entreprises à l'activité économique : elles ne représentent qu'environ 36% de l'ensemble des entreprises, n'emploient que 10% des effectifs salariés, n'exportant pas et ne contribuent qu'à peine 10% du produit intérieur brut (PIB).
  - La très grande faiblesse des fonds propres de ces entreprises et l'engouement à peine perceptible des structures de financement (ou insuffisance de ces structures) appropriées ;
  - La part prépondérante de la consommation publique dans la consommation finale (40% en 1985) soumise aux aléas du budget de l'Etat.

#### **B-1 Le dispositif l'égal et réglementaire**

Il comporte à titre principal la loi n° 1/81 du 8 Juin 1981 portant mesures administratives et financières propres à promouvoir la petite et moyenne entreprise et ses textes d'application.

La loi 1/81 du 8 juin 1981 permet donc de répondre en partie aux préoccupations qui ont été évoquées ci-dessus. Elle a été modifiée successivement par ordonnance n° 26/83 du 16 Juillet 1984 et par la loi n° 11/84 du 12 Juillet 1984. Elle a pour objet d'instituer les mesures administratives et financières propres à promouvoir les petites et moyennes entreprises gabonaises. Ses modalités d'application sont fixées par le décret n° 01029/PR du 25 Juillet 1984.

Elle définit la petite et moyenne entreprise gabonaise comme étant l'entreprise où la société dont le capital est détenu à 51% au moins par des Gabonais et dont la direction effective est assurée par une personne physique gabonaise.

Elle institue un régime particulier accordé par voie d'agrément aux PME nouvelles ou anciennes qui bénéficient ainsi de plusieurs avantages et doivent respecter certaines obligations.

#### 1-2-2 : La répartition sectorielle.

Le commerce, en particulier le commerce de détail demeure l'activité prépondérante. 69.7% des entreprises exercent dans le commerce (gros et détails), les autres secteurs (industrie, BTP et les services) représentent à peine 30.3% des entreprises.

#### 1-2-3 : Taille de l'entreprise

La micro-entreprise demeure majoritaire. Plus de 70% des entreprises privées emploient moins de 10 salariés, 22% entre 10 et 100 salariés et 8% ont au moins 100 salariés. Il demeure cependant que les salaires sont importants dans les grandes entreprises. Le nombre de salariés est également plus élevé dans ces grandes entreprises.

#### 1-2-4 : Forme juridique

L'entreprise individuelle reste importante. Plus de 60% des entreprises privées se présentent sous la forme juridique entreprise individuelle. Soient 29% en tant que sociétés anonymes (SA) et 11% comme sociétés à responsabilité limitée (SARL).

#### 1-2-5 : Propriété du Capital social

Le capital social entièrement étranger est très élevé. Le capital entièrement gabonais intervient à concurrence de 2.93% des entreprises privées contre 97.07% pour le capital entièrement étranger. Il est cependant difficile de déterminer la part du capital privé mixte étranger-gabonais, en raison du caractère ambigu des accords de partenariat. Certains hauts fonctionnaires et les hommes politiques entreprennent sous couvert des expatriés.

#### 1-3 : Qui sont les créateurs d'entreprises au Gabon ?

Constatant la faiblesse du secteur agricole et que les ressources du pays provenaient essentiellement de la forêt, des mines et du pétrole, l'Etat s'est déployé dans tous les secteurs de l'économie nationale pour essayer de sortir le pays de la mono-production. Cette intervention étatique s'est caractérisée par la création de nombreuses entreprises publiques qui



ont ensuite eu des problèmes de fonctionnement. A côté de ce secteur public tortueux, s'est développé un secteur privé dominé par des entreprises productrices appartenant à des grands groupes étrangers et à des diasporas venues d'horizons divers : Europe, Afrique, Moyen et Extrême Orient. Dans ce secteur, sont noyées les quelques centaines de petites et moyennes entreprises locales\*. Il y a également un secteur informel qui s'affirme et dont le poids commence à se faire sentir sur les entreprises légalement constituées.

L'étude de François Mbeng Ekorozok\* sur l'origine sociale des créateurs d'entreprises a révélé que 38% des créateurs gabonais seraient des agents de l'Etat ; 46% sont des salariés d'entreprises et 16% sont des personnes qui recherchent un emploi et, généralement sans revenus.

Cette étude montre aussi que l'exercice d'une double activité est souvent nécessaire puisque le salariat est la principale source de revenus du Gabonais. Il constitue aussi une solide garantie auprès des établissements bancaires.

Rappelons que le secteur informel est constitué des petites et moyennes entreprises, des grandes entreprises et des micro-entreprises qui ne respectent pas (volontairement ou involontairement) le cadre institutionnel et réglementaire établi pour la création des entreprises. Elles enfreignent à la loi. Ce secteur est donc en train de mettre en concurrence << déloyale >> les entreprises (publiques et privées) qui dormaient jusque là sur des monopoles de fait ou alors étaient protégées par des avantages de toutes sortes. D'où par exemple le cas d'un directeur d'une entreprise publique chargée de la production du sucre en morceaux qui constatait avec amertume en 1997 la présence du sucre étranger sur le marché gabonais, or selon lui, sa production était protégée par un décret présidentiel.

#### 1-4 : Les Contraintes liées à la création de la PME Gabonaise

La promotion des Gabonais à l'initiative privée se heurte à des obstacles spécifiques : des obstacles financiers ; des obstacles administratifs ; des obstacles liés à la nature du marché ; des obstacles liés à la personne du promoteur.

##### 1-4-1 : Les obstacles financiers

- Les promoteurs gabonais rencontrent en premier lieu le problème lié au manque de fonds propres et à l'insuffisance de l'épargne. Les banques exigent des entrepreneurs un apport personnel minimum de 20% du coût de l'investissement. Ce taux passe à 29% pour les prêts refinancés à la Banque Centrale. Ce qui selon les banques est une façon de responsabiliser le promoteur et le pousser ainsi à assurer une part du risque lié à l'investissement. Cependant, le niveau de la contribution dépasse largement la capacité d'autofinancement des promoteurs locaux, notamment pour les projets agricoles et industriels à fort investissement. D'autre part, le taux de remboursement des crédits est très élevé. En effet, les banques locales appliquent à leurs clients notamment les P.M.E. un taux de remboursement des emprunts anormalement élevé. Ce taux atteint pour certains projets 30%, au lieu de la fourchette 16.5%-18% autorisée.

Les garanties exigées sont elles aussi dissuasives. Pour les crédits octroyés sur la base des hypothèques dont l'évaluation est du reste à la discrétion de la banque qui exige jusqu'à 120% de garantie du prêt. Or il s'avère que 24% des promoteurs gabonais possèdent un terrain (bâti

ou non) avec titre foncier. De même la caution solidaire joue faiblement à cause du manque d'enthousiasme des promoteurs locaux pour l'entreprise associative. En outre, ces institutions bancaires estiment aussi que les trois quarts des projets P.M.E. ne reposent sur aucune étude sérieuse. Les études de marché sont mal conduites quand elles ne sont pas simplement inexistantes. L'étude technique est souvent sommaire et ne fait pas apparaître la faisabilité du projet. Ainsi, faute d'étude de marché sérieuse les comptes prévisionnels présentent des chiffres approximatifs et par conséquent non fiables ; le promoteur ignore sa part de marché potentiel et ses prix ne tiennent pas compte des prix du marché. Les projets sont en définitive présentés par des hommes peu aptes à garantir la création et la réussite des entreprises.

Il faut également souligner que les petites et moyennes entreprises, en particulier celles exerçant dans les secteurs primaire et secondaire, produisent à des coûts élevés. Cette situation tient aux coûts des facteurs très élevés sur place. Il s'agit d'une part des prix prohibitifs des équipements et des matières premières (souvent importés), du prix très élevé des autres consommations intermédiaires.

#### 1-4-2 : Les Obstacles administratifs

L'administration gabonaise fait preuve d'une certaine inertie quant à l'application des réformes. Pour ce qui concerne précisément les PME. La difficulté se situe au niveau des formalités. Il existe plusieurs interlocuteurs pour l'obtention d'un seul document. Le circuit de légalisation d'une entreprise implique au mois six administrations différentes. Ainsi, le délais minimum pour remplir toutes les formalités administratives de création d'une PME est de six mois, surtout lorsque le promoteur négocie le bénéfice du régime particulier.

#### 1-4-3 : Les Obstacles liés à la nature du marché

Le marché gabonais est dominé par quelques grands groupes occidentaux (tels que OPTORG, CFAO, SCOA.... Qui détenaient par exemple 50% du secteur commercial en 1986) et la présence des autres étrangers notamment Syro-libanais et Ouest-africains qui occupent le commerce de détail et exploitent la forêt et la faune. Par ailleurs, les grands groupes concentrent les activités qu'ils refusent de céder en sous-traitance aux P.M.E. (maintenance, entretien, restauration...). Ils les jugent inorganisées, peu expérimentées et incapables de prestations de qualités. A cela, s'ajoutent les difficultés d'obtenir de l'Etat, des avances de trésorerie sur les marchés publics et l'impératif de préfinancer les travaux.

#### 1-4-4 ; Les obstacles liés à la personne de l'entrepreneur

La contrainte majeure à l'initiative locale est liée à la personne de l'entrepreneur.

Dans la pensée économique libérale, l'entrepreneur est l'agent économique qui est à la base de la prospérité des peuples. En cherchant à s'enrichir, l'entrepreneur contribue au bien-être de tous, il tire l'économie vers le progrès en innovant. Il fait face au risque puisqu'il agit dans un contexte d'incertitude (propre au marché). En bref, pour les économistes libéraux, l'entrepreneur est le héros de l'économie.

Dans le contexte gabonais, cette définition ne trouve pas sa traduction. La manne pétrolière a endormi le dynamisme des populations. Le promoteur local dont l'épargne est généralement faible se lance souvent au hasard dans la création d'entreprise avec des mobiles négatifs c'est-à-dire sans être demandé si le métier ou le secteur choisi correspond à ses capacités et s'il dispose des atouts nécessaires pour réussir (une formation suffisante en technique de

production, comptabilité, gestion de la trésorerie et des stocks, gestion commerciale ...) d'où naissent leurs échecs et la méfiance des banques.

En somme, tous ces éléments défavorables montrent que l'environnement économique gabonais est marqué par les difficultés économiques de tous ordres ne pouvant susciter la création d'un tissu viable des petites et moyennes entreprises. Ce constat d'échec a amené l'Etat depuis 1996 à revoir sa politique de promotion des entreprises. C'est ainsi qu'une charte des investissements a remplacé l'ancien code des investissements. Des mesures sectorielles ont été prises. Le ministère des PME a d'ailleurs défini une ligne politique pour les années avenir.

## II-VERS DES REFORMES INSTITUTIONNELLES ET STRUCTURELLES

### 2-1 : La Charte des Investissements

La loi n° 15/98 du 23 Juillet 1998 a institué la charte des investissements en République Gabonaise. Par la présente charte, le Gabon réaffirme son engagement dans la stratégie de développement économique et social basée sur l'épanouissement du secteur privé.

Cette charte consacre une nouvelle définition du rôle de l'Etat agissant en partenariat avec le secteur privé. Elle énonce les objectifs et les mécanismes mis en œuvre pour favoriser l'investissement, l'expansion des entreprises et des activités individuelles sans discrimination selon l'origine de l'investisseur entrepreneur ou le secteur d'activité dans lequel il opère. Dans certains secteurs d'activité, notamment ceux liés à l'exploitation et à la transformation des ressources naturelles des codes spécifiques viennent compléter la présente charte des investissements au regard des dispositions techniques et financières particulières adoptées pour ces secteurs.

Le cadre institutionnel, les textes législatifs et réglementaires ont été adaptés pour atteindre l'objectif de modernisation, de simplification et de clarté devant faciliter l'activité économique et assurer sa régulation de façon transparente et équitable. Aux principes généraux et droits fondamentaux, sont adjoints ; les dispositions de garantie des investissements, le rôle de l'Etat en matière économique et financière, la facilitation et promotion des investissements, les principes de la fiscalité des investissements et des entreprises et l'organisation du système financier.

### 2-2 : Les mesures sectorielles

Au nombre de ces mesures, on peut également noter l'adoption d'un projet de loi sur la concurrence en 1996, la révision du code de travail et l'instauration d'une juridiction spécialisée dans le règlement des conflits du travail ; la ratification du traité de l'OHADA (Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires), l'élaboration de nouveaux codes de la forêt, du pétrole et des mines, le redressement de la CNSS (Caisse Nationale de Sécurité Sociale), la création du Tribunal de commerce, la promulgation d'un nouveau code de sécurité sociale, la réforme des procédures foncières pour accélérer la production des titres de propriétés et permettre l'émergence d'un marché hypothécaire et la mise en place d'un marché financier susceptible de mobiliser l'épargne intérieure, enfin le Centre Gabonais du Commerce Extérieur (CGCE) a été restructuré.

Cependant, ce scénario semble habituel et n'a jusque là pas fourni les résultats escomptés. La promotion du secteur privé local repose sur une volonté affirmée des autorités locales mais aussi, sur le comportement des partenaires étrangers. Avec la

libéralisation actuelle de l'économie et l'échec de l'Etat providence, le gouvernement a décidé de se désengager progressivement du secteur productif en vue de favoriser l'émergence de l'économie de marché c'est-à-dire le jeu de l'offre et de la demande. Cette nouvelle orientation économique appelle à une redéfinition du rôle de l'Etat. En fait, contrairement à ce qui est prôné par les institutions de Breton Woods (que les pays de l'OCDE ne respectent pas d'ailleurs), l'Etat Gabonais ne peut se permettre de circonscrire ses missions à la défense du territoire et à la sécurité des citoyens, au maintien de la stabilité intérieure ou encore aux domaines de la santé ou du social. Il lui revient aussi de dresser les grandes orientations économiques du pays, et favoriser à travers des choix stratégiques judicieux, l'utilisation optimale des sources internes de croissance. Depuis quelques années, et notamment avec la privatisation qui frappe les entreprises publiques et le désengorgement de la fonction publique, le secteur privé s'affirme incontestablement comme l'une de ces sources potentielles et son développement appelle de la part des pouvoirs publics, un changement réel d'attitude, mais surtout de mentalité.

Il est certes difficile dans un pays à lourd héritage dirigiste où la redistribution a été le mode de gestion et la clef du pouvoir, de faire une place à un nouvel interlocuteur. Cependant, le contexte l'y oblige. En fait, les attentes du secteur privé se font de plus en plus nombreuses et pressantes. Il est souhaitable que l'Etat contribue davantage à l'amélioration de l'environnement des affaires jugé actuellement défavorable. Le poids de la fiscalité, le coût des facteurs de production, la lourdeur des procédures administratives, la faiblesse du cadre juridico-réglementaire et l'inadaptation du système éducatif. A cet effet, que peut faire l'Etat pour réussir cette transition ?

2-3 : Le sens des réformes

2-3-1 : La concertation Etat-Privé

Il est inutile d'aligner une batterie de mesures mal expliquées et qui ne répondraient que partiellement aux préoccupations des promoteurs, comme c'est le cas aujourd'hui. De surcroît, lorsque ces mesures sont énoncées, elles ne trouvent pas la traduction sur le terrain. Il conviendrait dans un premier temps, d'être à l'écoute des préoccupations des acteurs privés, en multipliant échanges formels et informels. A cet égard, les diverses rencontres organisées par exemple entre la confédération du patronat gabonais (C. P. G. ) et l'Etat en 1998 ou la réflexion sur << Gabon 2025 >>, ou encore la grande foire des PME gabonaises organisées en 1999 devraient progressivement rapprocher les différentes positions et instaurer la confiance nécessaire. Il est par exemple reproché à l'Etat de n'avoir pas su créer un climat d'affaires incitatif et se livrer à de véritables opérations de prédation fiscale, sans pouvoir justifier l'usage des recettes, ou de faire supporter certaines charges qui lui incombent aux entreprises étrangères (construction des écoles, centres de soins...). Quant à l'entrepreneur privé local, c'est un « débrouillard » qui n'inspire pas confiance aux banques. L'administration ne le prend pas souvent au sérieux et, ses requêtes sont encore trop souvent accueillies avec méfiance.

Cette concertation n'aurait de sens que si les aspirations du secteur privé sont intégrées dans la politique économique dès l'étape de sa conception. Il est sans intérêt de l'entendre après adoption des lois et règlements, comme c'est le cas actuellement. « Le rôle de l'Etat devrait

osciller, d'une part, entre le souci d'octroyer au secteur privé une liberté et un champ d'action plus étendu en vue de favoriser son expansion et, d'autre part, la nécessité d'intervenir dans les domaines où son action est stricto sensu déterminante. Il devrait par exemple encourager le secteur privé à saisir les opportunités dans les nouveaux domaines d'activité >>. C'est en fait cette démarche qui a permis à la Corée du Sud de développer rapidement son appareil industriel.

### 2-3-2 : L'Application des mesures arrêtées par l'Etat

Si la concertation entre secteur public et secteur privé doit prévaloir dans la prise de décisions stratégiques, leur application est un préalable à la réussite des plans arrêtés.

Au Gabon, les constatations ont été faites, et, le dialogue entre partenaires public et privé semble sain depuis quelques années. Le problème reste posé sur la concrétisation des mesures énoncées par l'Etat. Le gouvernement se contente encore trop aujourd'hui des discours politiques alors que la société civile aspire à des changements véritables. L'Etat devrait donc s'attacher à conduire à terme les mesures arrêtées.

Dans le cadre des réformes en cours par exemple, un nouveau cadre institutionnel a été aménagé en vue de s'aligner sur les nouvelles dispositions de la réforme fiscal-douanière, à alléger la fiscalité et à promouvoir le partenariat avec l'étranger. Ce cadre est très alléchant et serait susceptible d'attirer de nouveaux Investissements Directs à l'Etranger. Cependant, il est moins question de manipuler tel ou tel autre paramètre fiscal pour attirer les opérateurs étrangers, mais c'est l'application des textes qui est le plus important. Il convient à ce sujet de réformer la fonction publique afin de la rendre plus opérationnelle. Il ne sert à rien de renforcer les mesures juridiques comme c'est le cas aujourd'hui. Les textes existent et les magistrats sont généralement bien formés. Il faut s'assurer de leur honnêteté, en accordant une totale indépendance à la justice par rapport au pouvoir politique. Les fonctionnaires doivent être au service de la nation au lieu de trop souvent travailler pour eux-mêmes. Pour lutter contre la corruption bureaucratique, il conviendrait, comme le préconise Susan ROSE-ACKERMAN\* que « les administrations rendent compte au public : celui-ci doit être en mesure d'analyser leurs décisions techniques et leurs appréciations en matière de choix politique. Le public et les divers groupes d'opinion ont besoin de savoir ce que fait le gouvernement et doivent disposer de procédures permettant de porter plainte en tenant les fonctionnaires pour responsables de leurs actes. Une administration soumise à un tel contrôle public est non seulement légitime sur le plan démocratique, elle est également moins exposée à la corruption et au trafic d'influence ».

### 2-3-3 : Un Dynamisme Economique par le Haut et par le BAS

Les travaux de « Gabon 2025 » ont conclu au fait que, le Gabon ne peut se développer ni par l'agriculture ni par l'industrie. Il convient de ce fait de favoriser l'émergence d'un secteur de services de pointe. Une telle idée est réfutable dans la mesure où elle repose sur une vieille conception prétendant que les micro-pays n'avaient aucune chance de développement, en particulier de développement industriel. Ce qui les reléguait donc au rang des gros consommateurs, en quelque sorte des déversoirs de produits manufacturés. Une étude de Pierre JUDET à ce sujet, montre quelques exemples de petits pays qui ont réussi leur industrialisation : Singapour, ville-Etat où les habitants sont mieux logés en Asie, contrairement à tous les pronostics négatifs formulés au moment de son indépendance, a rejoint le groupe des pays les plus avancés. En Méditerranée, Chypre (700. 000 habitants) et

Malte (300. 000 habitants) sont en train de devenir des pays industrialisés et développés. Quant à Maurice, île située dans l'océan Indien et peuplée d'un million d'habitants, sa croissance industrielle au cours de ces dernières années a été telle qu'elle a permis de liquider le chômage qui est passé de 22% de la population active en 1982 à 1.5% en 1992 alors que le PIB par tête atteignait 6000 \$ en 1993. A Maurice, la poursuite de la croissance est actuellement fondée sur l'intensification et la diversification des activités industrielles ainsi que de services.

L'échec de l'industrialisation gabonaise n'est pas lié à l'étroitesse du marché (les produits étrangers ne trouveraient pas de débouchés), ni même aux choix stratégiques initiaux. La situation actuelle repose sur deux points. D'une part, l'Etat s'est fortement impliqué dans l'activité économique mais en déviant les objectifs fixés et en excluant aussi le secteur privé local. D'autre part, la stratégie industrielle du Gabon n'a pas prévu la construction d'un secteur de biens d'équipements dont son industrie a besoin. De ce fait, les entreprises industrielles produisent à des coûts élevés en raison de l'acquisition des équipements souvent importés à des prix prohibitifs.

Cela revient à ce que Rosenberg disait à propos des pays sous-développés. Il soutient ce-ci : « Les pays sous-développés sont doublement handicapés : de faibles taux de formation du capital maintiennent à un niveau bas le ratio capital-travail et, par conséquent, de faibles niveaux de productivité du travail. En outre, l'incapacité à construire un secteur d'équipements développé signifie une incapacité à fournir la base de compétences techniques permettant d'économiser le capital et signifie donc un renforcement de l'état de retard technique ».

Au Gabon, les initiatives de recherche-développement dans le secteur public sont souvent demeurées au stade de projets. Par exemple, l'objectif du nouveau plan d'orientation du gouvernement élaboré en mai 2000 a été d'accroître l'utilisation des facteurs nationaux, institutionnaliser et intensifier les programmes d'intégration et de coopération avec d'autres Etats africains. Dans cette optique, la mise en place d'institutions techniques (propriété industrielle, cadres de concertation...) a été envisagée. Il est difficile aujourd'hui de dire ce qu'il en est. De la même façon, dans le secteur privé, il est rare de trouver dans une firme, un département recherche-développement. Les incitations à la recherche-développement et aux innovations technologiques sont sévèrement minées par la poursuite de la politique de libéralisation des importations des biens d'équipements et des biens manufacturés en général.

En somme, le Gabon pourra rapidement enregistrer une croissance et maîtriser les techniques non grâce à des conditions extérieures favorables ou à un marché intérieur important, mais plutôt par sa capacité à mobiliser ses ressources sur des objectifs précis, au nom d'une stratégie longue de développement économique.

Par ailleurs, le développement d'un secteur de services notamment de services aux entreprises suppose l'existence d'un réseau important d'entreprises. Il faudrait tout d'abord rappeler que l'industrie gabonaise est composée en grande partie des entreprises publiques qui font l'objet de privatisations aujourd'hui et des filiales des grandes firmes étrangères. Avant d'envisager de s'attaquer aux marchés extérieurs notamment au niveau de la sous-région, il faudrait que le pays ait d'abord un réseau solide d'entreprises de production. La stratégie de l'Etat doit viser à encourager les Gabonais à investir dans l'industrie.

Il est d'ailleurs surprenant de constater que, les programmes de privatisation n'aient pas mis en œuvre les mesures préconisées dans la nouvelle charte d'investissements. En effet, l'Etat aurait pu inviter les entreprises publiques engagées dans le processus de privatisation d'encourager leurs cadres à reprendre les activités externalisées. Par exemple, l'essaimage (qui est toute forme d'appui, d'encadrement ou d'accompagnement que l'entreprise apporte à son salarié ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise en vue d'éviter l'échec) en est un des moyens susceptibles de mener à la création et à pérenniser une entreprise. Cette démarche aurait permis aux cadres et techniciens de s'associer dans le but de continuer les activités cédées par leurs entreprises (ces entreprises publiques sont passées en majorité sous le contrôle des grandes firmes étrangères).

Pour y parvenir rapidement et susciter le développement territorial, deux modèles de promotion des entreprises peuvent être testés : Le système local de production qui permet de rendre compte du rôle des PME et de leur coopération dans un cadre territorial donné sans négliger les effets de proximité et le contexte socioculturel local d'une part, et les districts industriels d'autre part. Il s'agit en fait d'une configuration de PME, certaines très petites, regroupées dans un espace géographiquement délimité autour d'un ou plusieurs métiers industriels. Les entreprises sont impliquées aux différents stades de l'élaboration du produit.

#### 2-3-4 : L'Appui à la Création et au Développement des Entreprises

L'appui à la création des entreprises n'est pas une fin en soi : cet appui doit se référer à des objectifs clairement formulés en termes de développement économique et social, selon que l'on recherche à :

- Inciter en amont les personnes qui le peuvent à formuler des projets de création,
- Accroître le nombre de créations pour densifier le tissu économique,
- Infléchir le portefeuille d'activités nationales
- Constituer ou renforcer des pôles d'excellence,
- Permettre un meilleur équilibre spatial,
- Contribuer à résoudre le problème de l'emploi qu'il s'agisse du chômage des jeunes ou de l'emploi en milieu rural.
- Mettre en place une démarche exemplaire même si son impact direct est réduit...

On conçoit que les moyens à mettre en œuvre seront différents. Bien évidemment, il est possible de combiner ces différents objectifs, mais des priorités doivent être fixées.

Au Gabon, quelques orientations apparaissent pour appuyer la création et le développement des entreprises.

Améliorer le climat d'accueil des investissements directs à l'étranger dont le flux a considérablement baissé au cours de ces dernières années, passant de (en millions de Francs français) 53 M.F entre 1985 et 1989, à -100 M.F en 1997. Ces investisseurs, associés à ceux qui sont actuellement installés, serviront de locomotive aux entreprises locales. Le développement de leurs activités pourrait favoriser la création des PME par divers moyens : entreprises réseaux, essaimage, externalisation de certains services etc... Il serait à cet effet indispensable de diversifier les partenaires, afin d'éviter une trop forte concentration des IDE en provenance d'une seule destination. Les IDE français représentaient 80% du total des IDE au Gabon en 1988 leur donnant un poids important sur les décisions économiques (le Président du Patronat Gabonais est Français).

A propos des opérateurs présents actuellement au Gabon, au lieu d'alourdir leurs charges d'impôts, l'Etat devrait plutôt coopérer avec eux pour susciter l'esprit de créativité. La démarche en ce sens consisterait par exemple à accorder un crédit d'impôt à toutes les entreprises qui se lancent dans la recherche. En France, le crédit recherche est une aide publique qui permet d'accroître la compétitivité des entreprises en soutenant leur effort de recherche-développement.

#### 2-3-6 : Le Soutien aux PME Locales

Aujourd'hui, face à l'internationalisation des marchés et à une concurrence de plus en plus accrue, les entreprises devraient plus que jamais faire preuve de compétitivité pour maintenir et développer leurs activités et ainsi participer à la création d'emplois durables. Pour ces raisons, l'Etat devrait leur apporter une protection et des aides.

#### 2-3-7 : La Protection

L'entreprise qui débute, avec peu de moyens dans un environnement économique fragile n'a aucune chance de réussir si on ne la protège pas, ne serait-ce que pendant les quelques années de son démarrage, contre les agressions extérieures d'entreprises beaucoup plus solides venues d'Europe, d'Asie ou d'ailleurs. Il faudrait laisser aux jeunes entreprises de transformation, de production, le temps d'acquérir les moyens qui leur permettraient de lutter à armes égales avec leurs concurrents des autres continents. A cet effet l'Etat doit limiter par des mesures de protection les importations des biens produits sur place.

#### 2-3-8 : Les Aides à la Création d'Entreprise

Face à la conjoncture économique actuelle, les Gabonais s'intéressent de plus en plus à la création des entreprises. Ils sont cependant confrontés aux difficultés d'accès aux financements bancaires et à l'encadrement de leurs projets. De ce fait, ils se lancent au hasard dans les affaires sans être demandés si le métier choisi correspond à leurs capacités ou si ils disposent des atouts nécessaires pour réussir. D'où naissent leurs échecs et la méfiance des banques.

De ce fait, que le créateur d'entreprise ait un petit ou un grand projet, il est nécessaire qu'il s'entoure de conseils et trouve quelqu'un de confiance à qui parler. D'abord pour compenser ses faiblesses ou ses manques, ensuite vaincre la solitude. L'insuffisance des structures d'encadrement actuel maintient les promoteurs dans cette situation. L'Etat devrait dans ce sens, renforcer le dispositif existant. Dans la même optique, il conviendrait de décentraliser ces services dans les provinces, pour mieux lutter contre l'informel.

Au delà de ces conseils, le promoteur gabonais est souvent démuné et démarre de ce fait son entreprise avec des mobiles négatifs. A cet effet, l'Etat devrait pouvoir aider celui qui manifeste la volonté de créer son propre emploi et certainement ceux des autres et dont la situation sociale empêche de s'engager. Les aides donnent aux créateurs un soutien financier, un conseil, des connaissances et de la logistique. Ces aides encore limitées, peuvent être financières, fiscales ou sociales. Elles seront définies en fonction du type de projet et de la zone d'installation. L'Etat, comme les collectivités locales doivent mettre en place des dispositifs de financement qui permettraient aux promoteurs généralement jeunes ou sans emplois de créer avec profit leurs entreprises, la contrepartie étant la dynamisation du tissu



économique local, la création des emplois, le versement des impôts et la réduction du chômage.

## **2-4 : La Place des Collectivités Locales dans la Création d'Entreprises**

Le Gabon est découpé en provinces départements, districts, cantons, communes, villages. Ce découpage donne une parcelle de pouvoir à chaque institution afférente. Les collectivités locales et les municipalités doivent être aujourd'hui des acteurs du développement au même titre que l'Etat\*.

Les collectivités locales doivent jouer un rôle non négligeable dans le processus de création d'entreprises en milieu rural. Elles peuvent intervenir pour promouvoir l'esprit d'entreprise dans leur localité, en vue d'initier des projets pour les soutenir en phase de réalisation et pour enfin les pérenniser en phase d'activité.

En fait, depuis l'ouverture du pays au pluralisme politique et notamment l'organisation des premières élections locales en 1996, les collectivités locales disposent d'une autonomie de gestion et bénéficient de prérogatives économiques et financières nouvelles.

\* En fait, le système politique monopartiste mis en place au Gabon dès 1968 n'a pas favorisé la décentralisation. Les institutions ont donné un rôle constitutionnel au Parti Démocratique Gabonais (parti unique), c'est-à-dire à une hiérarchie de cadres qui coordonnaient et guidaient l'action de l'Etat aussi bien sur le plan politique que sur le plan économique. L'Etat, comme le parti, appliquaient le centralisme démocratique, qui permettait au système de fonctionner de ce qui a été convenu d'appeler le Comité Central du parti, au peuple. La centralisation des activités à Libreville est la caractéristique des institutions et de la vie économique. (On avait affaire à une organisation tendant vers ce qui à l'époque s'appelait Soviet-suprême).

L'ouverture du pays au multipartisme intervenue en 1990 a favorisé une décentralisation des pouvoirs vers les provinces. Les Assemblées provinciales (élues) ont désormais une autonomie de gestion et peuvent entreprendre des initiatives de développement provincial.

Les collectivités locales peuvent également intervenir pour initier un esprit local d'entreprise et pour encourager tous les entrepreneurs, créateurs potentiels à concrétiser leurs idées-projets.

## **2-5 : Les Associations Professionnelles et Organismes Consulaires**

Les associations professionnelles et les organismes privés ou semi-publics telles les chambres de commerce sont des institutions qui ont un rôle économique fondamental. Leur mission d'assistance, d'information et d'orientation des créateurs et plus généralement de tous les professionnels ne semble pas être encore bien remplie. Le concept d'association professionnelle défendant les intérêts d'une profession et contribuant à son développement par des actions d'information, de conseil, de négociation etc...n'est pas encore bien installé dans les esprits au Gabon. Le développement efficace des associations exige beaucoup de volonté, de travail et suppose une mutation des pratiques actuelles. Pour que celles-ci puissent

dynamiser véritablement le secteur privé, les pouvoirs publics doivent exiger des interlocuteurs organisés au niveau des différentes branches d'activité, à l'occasion de toute négociation sur des réformes administratives ou réglementaires.

## 2-6 : SUSCITER L'ESPRIT D'ENTREPRISE

Le Gabon est caractérisé actuellement par un contexte culturel et psychologique défavorable qui se traduit par le développement de l'esprit d'assistanat et la recherche d'un statut qui incite trop souvent les jeunes diplômés à intégrer soit le secteur public, soit de grandes entreprises privées. C'est à l'école que peut naître une véritable culture d'entreprise comme le souligne Francis GRIGNON, et ce dès le primaire ou le secondaire par des contacts réguliers avec la vie active sous forme de visites d'entreprises et de forums, qui se font déjà mais qui devraient être systématisés et surtout prolongés obligatoirement par des projets pédagogiques portant sur des thèmes ayant trait à l'activité économique.

La formation des entrepreneurs dans laquelle l'Etat s'est engagé devrait être au cœur des filières à l'école de commerce de Port-gentil, dans les grandes écoles, les Instituts et à l'université. Il s'agit de donner aux étudiants le goût du risque, le goût du travail en équipe, la capacité de créer des réseaux... bref, les qualités d'un entrepreneur.

Cependant, l'effort de formation préalable n'est pas suffisant. Une fois l'entreprise créée, son ou ses responsables devront bénéficier de conseils et d'assistance, en particulier dans les premières années. A cet effet, le dispositif d'appui que nous avons proposé revêt une importance capitale ; et devra être accessible à un plus grand nombre d'entreprise de taille modeste. Les collectivités locales, les associations doivent jouer un rôle très important à ce niveau.

Il faut toutefois souligner que l'initiative entrepreneuriale reste aussi bloquée par la présence trop importante des firmes étrangères ayant des sources coloniales. Ces entreprises installées dans le pays depuis la colonisation, n'ont pas joué véritablement un rôle économique. Par surcroît, elles influencent aussi les décisions politiques. Ce qui empêche une vraie émulation du secteur privé que l'on retrouve dans une économie de marché.

## CONCLUSION

Au terme de ce tour d'horizon sur la question entrepreneuriale (qui mérite d'ailleurs d'être complété), on peut dire que le Gabon a conservé la structure économique des pays en voie de développement, dominée par des firmes multinationales, l'exploitation des ressources naturelles et des grandes entreprises publiques (dont les capitaux viennent d'être cédés aux opérateurs étrangers sous couvert des privatisations). Ce modèle économique d'après la seconde guerre mondiale semble ne pas avoir atteint les objectifs visés. En fait l'interventionnisme honni de l'Etat n'a favorisé ni la mise en œuvre d'un processus d'accumulation d'envergure ni l'adoption des techniques modernes de production, ni la dotation du pays en infrastructures ni même l'amélioration des conditions de vie (santé, éducation, habitat moderne, formation, recherche ...).

Aujourd'hui, plus que jamais, cette structure économique est contrainte de se diversifier encourageant la création de structures plus souples à même de renforcer le tissu productif et favoriser l'emploi. Tel est d'ailleurs l'enjeu que se sont fixés les autorités gabonaises, en adoptant une politique de promotion des PME-PMI, voulant par la même occasion faire

participer le plus grand nombre au développement du pays, à la création des richesses, au partage du revenu, lutter contre la pauvreté et l'exclusion. Dans cette optique, un certain nombre de dispositions a été arrêté pour favoriser la promotion du secteur privé, notamment local. Elles prévoient des mesures sectorielles qui encadrent les activités dans chaque domaine.

Il demeure cependant que ces orientations de l'Etat sont souvent demeurées au stade de projets.

La recherche de l'efficacité économique dans l'optique libérale obéit à un certain nombre de lois. En fait selon le courant libéral, le marché est le modèle de référence, la concurrence autorisant la réalisation de l'équilibre économique. D'où le credo libéral du <<Laisser-faire>>. Ainsi, si l'amélioration de l'environnement économique est un préalable à la création d'un marché (le marché étant le lieu de rencontre entre l'offre et la demande, lieu d'échange entre les agents), le rôle de l'Etat, même s'il doit se limiter à ses missions régaliennes, demeure déterminant notamment dans un pays où les besoins essentiels ne sont pas satisfaits.

S'engager dans le processus de création et de développement des entreprises signifie amorcer le développement c'est-à-dire fondé sur la liberté d'entreprendre et faire des choix. Il s'agit en fait de donner l'opportunité aux individus qui le souhaitent de réaliser des combinaisons productives ...or c'est aujourd'hui le grand dilemme des pays en voie de développement. S'il est admis que l'interventionnisme a échoué et qu'il faudrait laisser au marché de réguler l'économie, la grande interrogation porte alors sur la portée des réformes. Autrement dit, les seules mesures énoncées par les autorités suffisent – elles à créer ce cadre légal d'accumulation permettant aux individus rationnels d'agir en vue de se réaliser à travers l'acte économique. Le critère étant la réalisation de profits ?

## BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

BANQUE MONDIALE (1994) l'Ajustement structurel Afrique : Réformes, Résultats et chemin à parcourir ; Rapport sur les politiques de développement, Washington ;

BONGO O. (1984) Un Homme, un Pays ; le Gabon, les Nouvelles éditions africaines, Dakar.

BOUTILLER S. (1997) <entrepreneur dans la théorie économique, Problème économique n°2-482 21 Août.

COURRIAR ACP-UE

1994 le secteur privé en Afrique n°146 Juillet-Août

1997 Reportage sur le Gabon ; dossier développer le secteur privé n° 165 Sept-Oct.

DEVEY M. (1996) Entreprendre au Gabon ; Marchés Tropicaux et Méditerranéens n° hors série.

Direction Générale de l'Economie (Ministère des Finances du Gabon)

- la conjoncture gabonaise en 1996,1997,1998,1999,2000,2001

DRUCKER P. (1989) Les Entrepreneurs, Collection Pluriel, Paris.

GRIGNON F. (1991) Richesse de l'Homme, Richesse de l'entreprise ; Ellipses Ed. Marketing S.A.

JAMAL E. T.(1992) Esprit d'entreprise es-tu là ? Colloque entreprise et culture du 3 au 9 février 1992, publié dans la Revue Marocaine du Droit et d'Economie du Développement n°28, p. 117 à 188.

JUDET P. (1995 ) Dynamique de l'économie Tunisienne et maîtrise de la technologie, références asiatiques : Symposium international <<PME : défis et potentialités>>, organisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de SFAX les 2 et 25Nov. (1995).

LEJAEL F (2000) Le Gabon, Marchés Tropicaux, 21 Juillet ; OHADA l'échéance du 1<sup>er</sup> Déc. En difficulté n° 2823 , 1999.

MBEN EKOROZOK F. (1992), les incubateurs d'entreprise au service de l'économie Gabonaise, Revue Economie et Finances, Ministère de la Planification de l'économie et de l'Aménagement du territoire, Libreville.

MOTO OSSU (1989) cadre institutionnel pour promouvoir la PME gabonaise, Revue Economie et Finance M.P.E.A.T Libreville.

SAMMUT S. (1998) jeune entreprise : la phase cruciale du démarrage, Economie et innovation HARMATTAN, Paris.

ZOMO YEBE G. (1993) comprendre la crise de l'économie gabonaise, Ed l'HARMATTAN,Paris.